

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1967)
Heft: 79

Artikel: Encore le Jura
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1029214>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A qui profite le temps?

L'économie repose sur quelques lois simples comme un abécédaire. Certes, elle s'enveloppe parfois dans son manteau de science, sa technicité, sa météorie, son langage mathématique, ses équations. Mais, en fin de compte, comme toute activité humaine, elle n'échappe pas aux catégories du temps; elle joue avec l'instant et la durée. Chaque geste du producteur ou du marchand doit être, à court terme, à moyen terme, à long terme, source de gain. La question essentielle, vieille comme la spéculation, est donc de savoir « à qui profite le temps ? »

Les dirigeants de l'économie suisse ne sont pas embarrassés de répondre. Le temps doit travailler à leur profit exclusif. L'actualité nous apporte ces jours deux exemples caractéristiques de leurs prétentions à ce nouveau monopole.

L'indexation remise en cause

Quelques économistes de la couronne trouvent paradoxale l'évolution des prix en Suisse. La conjoncture est calme, disent-ils, la spéculation sur les terrains a cessé, les marges dans le coût des constructions ont été réduites, la concurrence est plus vive, les prix de gros stagnent et pourtant le renchérissement se poursuit; et même, car c'est cela qui les inquiète, la hausse progresse à un rythme plus rapide que chez nos voisins.

Le coupable, disent-ils, c'est l'indice des prix. Explication curieuse ! L'indice n'est-il pas un thermomètre ? Depuis quand les thermomètres font-ils monter la fièvre ?

Le coupable, ce n'est ni l'indice, ni l'indexation des salaires; mais le fait que l'indice enregistre les effets de prises de bénéfices qui sont payées à retardement et durablement par l'ensemble des locataires ou des consommateurs. Pourquoi ?

Les loyers des appartements neufs, qui traduisaient les gains spéculatifs réalisés sur les terrains ou la construction ou la vente des immeubles, n'intervenaient au début que faiblement dans le calcul de l'indice. Seule une toute petite minorité de la population les payait; ces locataires touchaient des salaires moyens qui ne tenaient pas compte de leurs dépenses de logement réelles; ils étaient donc les seuls, exclusivement, à être exploités. Mais aujourd'hui, cette catégorie de logements prend plus de place sur le marché immobilier; elle commence donc à influencer l'indice; des hausses générales des prix s'en suivent.

De surcroît les loyers anciens sont débloqués. Une plus-value importante surgit pour les propriétaires. L'indice, à nouveau, enregistre cette prise de bénéfices, qui est payée par les mensualités des locataires. En chiffres simples, le calcul est le suivant. Dans un immeuble de dix appartements, les loyers étaient de Fr. 300.—; ils sont portés à Fr. 350.—. Gain supplémentaire annuel Fr. 6000.—; ce qui représente, à 5 %, le rendement d'un capital de Fr. 120'000.—. Qu'il soit vendu ou non, l'immeuble vaut Fr. 120'000.— de plus; telle est la prise de bénéfice, potentielle ou réelle, que reflète l'indice.

Les plus-values immobilières disparaissaient d'ordinaire et jusqu'ici dans le mouvement économique général; les perdants n'étaient pas trop visibles: des jeunes trop cher logés; et, dans la mesure où la vie augmentait sous l'effet des loyers, des hommes et des femmes aux revenus fixes, des épargnants, des non-indexés.

Aujourd'hui, il n'en va plus de même: la hausse des prix suisses dépasse la moyenne européenne; à la longue la capacité de concurrence des industries va en souffrir. Alors on s'alarme; alors M. Stopper, directeur de la Banque nationale, alors le Conseil fédéral découvrent les méfaits de l'indexation des salaires. Ecoutez M. Stopper :

« Tant que dans l'utilisation de l'indice on reportera sans cesse les effets de l'inflation antérieure (ou des spéculations antérieures, réd.) sur l'avenir, on court le danger que l'indice des prix, de simple base de calcul se transforme en une cause réelle de renchérissement et de dévaluation de la monnaie. Dans l'intérêt du maintien de notre capacité de concurrence et pour d'autres considérations de politique sociale, il convient d'accorder davantage d'attention à ces corrélations. »

Les dirigeants de l'économie espèrent d'abord qu'une révision du calcul de l'indice, où l'importance du poste loyer serait affaiblie, retarderait la hausse des prix. L'indice fut remanié; la part des loyers réduite; mais la précaution fut insuffisante.

Ils en viennent donc à remettre en cause aujourd'hui l'indexation elle-même.

Ils refusent d'admettre les répercussions tardives, à long terme des bénéfices qu'ils ont déjà encaissés. L'indice dans la mesure où il s'adapte à la durée des phénomènes économiques déjoue leur plan.

Haro donc ! C'est la faute au thermomètre.

Sandoz absorbe Wander

Il convient de s'arrêter aux modalités de ce rachat. L'assemblée générale extraordinaire de Sandoz convoquée pour le 24 octobre aura à ratifier les deux propositions suivantes. La première autorisera la Société à émettre, au pair, soit au prix de Fr. 500.—, 40 000 nouvelles actions nominatives. Elles seront offertes aux actionnaires de Wander S.A. et de sa holding Glaro S.A. Aujourd'hui les actions Sandoz sont cotées à quelque Fr. 7000.—. Même en tenant compte d'une baisse de la valeur boursière après l'augmentation du capital, on peut dire que la transaction porte sur plus de 200 millions, disons 240 millions. Les proportions d'échange sont naturellement favorables aux actionnaires Wander. Par exemple, 2 actions Glaro S.A. série B permettront d'acquérir une action Sandoz. Sur la base du cours fiscal, décembre 1966, aujourd'hui trop bas, mais valable pour établir des proportions, l'échange se ferait à 7 Wander pour 10 Sandoz. La prime offerte aux Wander est donc de l'ordre de 70 millions, dans l'immédiat.

La deuxième opération de la maison Sandoz sera une augmentation du capital social par l'émission de

20'000 nouvelles actions, nominal Fr. 500.—, mais émises à 200 % soit Fr. 1000.—; d'où un agio de 10 millions encaissé par la société. Quant aux anciens actionnaires, considérés collectivement, ils vont acquérir pour le prix de 20 millions des actions qui seront tôt ou tard cotées six fois plus. Le bénéfice est pour eux de 100 millions.

Ainsi l'augmentation du capital social de 30 millions développe une plus-value que l'on estimera à 180 millions (agio + bénéfice des actionnaires Wander + bénéfice des actionnaires Sandoz).

Admettons que ces chiffres ne soient qu'un ordre de grandeur, puisque soumis aux aléas des fluctuations boursières. Quoi qu'il en soit, il y aura des prises de bénéfices pour des dizaines et des dizaines de millions.

Les réserves latentes qu'accumule le temps

Il ne suffit pas qu'une société décide d'augmenter son capital pour que surgissent miraculeusement les millions. L'opération Sandoz-Wander suppose que les sociétés ont des richesses latentes. Sandoz aura de quoi offrir à ces 30 millions supplémentaires de capital social un dividende de 22 % (dividende payé en 1966, Fr. 110.— brut), soit 6,6 millions; nul doute, puisqu'il est, dès maintenant, prévu que les nouvelles actions, qui ne seront souscrites qu'en novembre, donneront droit au dividende de l'exercice 1967. Le développement de l'entreprise, l'accumulation de ses richesses, sa capacité d'autofinancement ont permis une augmentation du capital social qui n'est pas l'éparpillement entre un plus grand nombre de la même fortune, mais qui est l'adaptation du capital social aux ressources nouvelles de la société, donc sans dévalorisation de la valeur boursière des actions.

Le temps accumule les richesses; et parfois, les propriétaires, c'est-à-dire les actionnaires, procèdent à une prise de bénéfice comme on récolte les fruits de saison.

La durée travaille pour eux.

En revanche la durée ne travaille pas pour les salariés. Leurs droits s'éteignent avec l'encaissement du salaire. Ils sont obligés de vivre dans l'instant: à l'heure ou au mois.

Deux fronts

L'économie d'un pays prospère développe sa propre richesse. La croissance partout, dans tous les domaines et sur des rythmes toujours accélérés, c'est peut-être une illusion. Mais, considérée globalement, l'économie moderne ne peut que croître. Le commentateur est toujours sensible, quand il examine les chiffres des comptes nationaux, à l'importance des revenus, des salaires ou des bénéfices distribués. Mais ces revenus-là ne reflètent que l'instantané. La croissance entasse aussi les richesses qui s'expriment en capital. Périodiquement, les détenteurs des capitaux encaissent la plus-value: plus-value mobilière et immobilière.

Encore le Jura

Dans notre dernier numéro, nous avons fait sur le problème jurassien, après la fête de Delémont, trois brèves remarques. Elles étaient, quant au fond, fort anodines. Nous disions 1) que le problème jurassien ne peut plus être nié; 2) qu'une des difficultés de la recherche d'une solution et la peur des politiciens officiels, médiateurs possibles, de se déconsidérer en s'intéressant au Jura, même s'ils le font non pour s'immiscer dans les affaires d'autrui, mais dans un esprit d'amitié confédérale; la troisième remarque ne se rapportait qu'aux méthodes de travail du groupe de travail consulté par le Conseil fédéral: pour une liberté d'expression totale, disions-nous, évitons le procès-verbal paperassier.

Ces trois remarques nous ont valu d'un magistrat bernois, placé aux responsabilités, la carte postale suivante:

« Messieurs, Je vous prie de ne plus m'adresser dorénavant Domaine public.

Votre façon de « traiter » de nos affaires jurassiennes a des limites que des personnes de votre qualité ne devraient pas outrepasser.

Pas de démocratie sans le respect le plus absolu du peuple. Souvenez-vous-en !

Bien à vous.

X X »

Si trois remarques anodines suscitent des réactions bernoises de ce ton-là, comment sera-t-il possible de résoudre la question jurassienne ?

Il faut se réjouir que les journaux romands aient fait une large publicité au travail du professeur Herbert Lüthy. La « Tribune de Genève », sous la responsabilité personnelle de son rédacteur en chef, a tenu à le publier intégralement. Il faut l'en féliciter. C'est un texte admirable. Il mérite la diffusion la plus large. Il est une démonstration éclatante de ce qui peut être dit par un homme qui connaît son histoire et qui sait mêler à son amitié pour le Jura le scrupule de l'historien, qui allie l'objectivité à la sympathie et à l'imagination. Précisons que le texte de Herbert Lüthy,

Tableau schématique de la presse

Si, un jour, est-ce un rêve, des réformes profondes empêchaient l'accaparement de la plus-value foncière et donnaient aux salariés un droit sur l'enrichissement des entreprises, le système capitaliste changerait, alors, de nature, fondamentalement.

Pour l'instant les détenteurs de capitaux, eux seuls, prélèvent aux saisons propices la plus-value de l'effort collectif. Le temps travaille pour eux.

Annexe:

Illustration S.B.S.

Le conseil de la Société de Banque suisse proposera à l'assemblée extraordinaire des actionnaires convoquée pour le 5 octobre (l'octobre des vendanges) une augmentation du capital social. Il passera de 270 millions à 300 millions. Seront émises 60'000 actions de Fr. 500.— de nominal offertes aux actionnaires au prix de Fr. 1000.—. D'où un agio de 30 millions encaissés par la Société. Quant aux actionnaires, ils paieront Fr. 1000.— une action cotée en bourse, actuellement, Fr. 2260.—; ils s'accorderont donc 75,6 millions, si la valeur boursière de l'action ne fléchit pas. Les mêmes milieux demandent un peu plus d'austérité au peuple, quand ils encaissent 75 millions !

Illustration par la balance des revenus

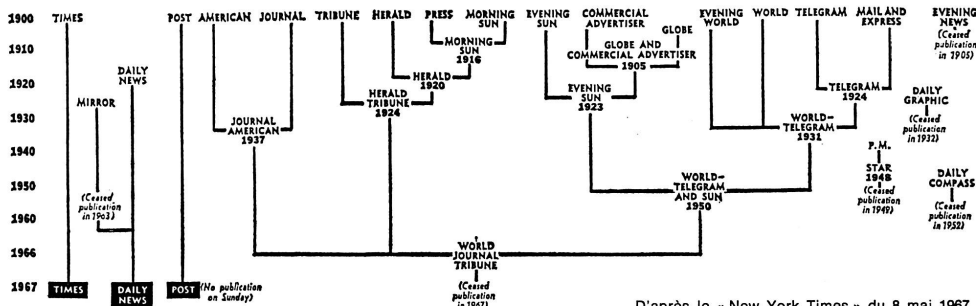
Un des postes essentiels de la balance des revenus de l'économie suisse est le revenu des capitaux placés à l'étranger. Nous avons déjà eu l'occasion de décrire ce que représente cette prodigieuse fortune, la plus forte du monde par habitant. Même si une bonne partie de ces revenus sont réinvestis sur place et n'apparaissent pas dans nos comptes nationaux, les rentrées sont pourtant en progression étonnante. Le revenu des capitaux sera bientôt dans notre économie aussi important que le tourisme: rendement du tourisme 1,6 milliard; rendement des capitaux 1,3 milliard. Ces ressources à elles seules comblent la moitié du déficit de notre balance commerciale !

Or le revenu des capitaux, d'après notre comptabilité nationale, était de 915 millions en 1964; il est aujourd'hui de 1 370 millions. Accroissement: 455 millions en deux ans. Pour qui travaille le temps ? Naturellement cette amélioration n'est pas due simplement à un meilleur rendement de la fortune suisse à l'étranger, à des taux plus rémunérateurs, mais aussi à une augmentation du capital. Elle peut être estimée à plusieurs milliards par an. Trois milliards peut-être; c'est une estimation prudente. Elle rejoint celle du Dr Iklé de la Banque nationale; elle correspond à l'interprétation de nos comptes nationaux. C'est d'ailleurs grâce à ces milliards que les actionnaires de Sandoz et de la Société de Banque suisse, sociétés qui ont une fortune considérable en valeurs étrangères, peuvent réaliser leurs plus-values.

Quand la fortune suisse à l'étranger s'accroît par milliards, à qui profite le temps ?

rapporteur du groupe, n'est pas une improvisation, mais un travail de large réflexion. Comme tel, contrairement à ce que nous disons plus haut, il méritait d'être conservé et diffusé. L'originalité de la pensée de Lüthy tient à l'hypothèse qu'il formule. Imaginons que le Jura se sépare de Berne, qu'en sortirait-il ? Les séparatistes, dit-il, « en seraient réduits à cesser de se jeter en une colère aveugle contre le mur du canton de Berne un et indivisible pour en arriver à envisager de manière concrète quelle forme pourrait en être obligée de prendre leur « patrie jurassienne ».

(suite en page 4)



D'après le « New York Times » du 8 mai 1967

Le cliché que nous publions ci-dessus révèle en un seul coup d'œil l'extraordinaire concentration de la presse new-yorkaise de 1900 à aujourd'hui. Au moment où toute la Suisse-allemande voit s'engager la grande bataille des quotidiens, il n'est pas inutile d'en tirer une leçon. Certes, on ne peut comparer sans nuances journaux américains et suisses. Mais une constatation s'impose quand on interprète ce schéma. C'est l'inefficacité des fusions, du moins dans une même aire géographique. L'addition des lecteurs de journaux en déclin n'a jamais donné un journal puissant. En revanche, les journaux qui survivent sont ceux qui restent fidèles à eux-mêmes; la constance a payé; il est vrai que leur succès même leur épargnait toute tentation de concubinage.

Précisons, comme entre parenthèses, mais le sujet nous y contraint, que cette remarque ne saurait être utilisée pour justifier la dispersion de la presse syndicale suisse; la fusion de journaux à la clientèle défaillante n'a rien à voir avec la fusion de journaux qui disposent, de toute façon, d'un nombre assuré, quasi obligatoire, de lecteurs et pour lesquels la fusion serait l'occasion de rationaliser le travail et d'élargir la diffusion. Fin de la parenthèse.

La manière dont va évoluer la presse alémanique appelle quelques comparaisons avec la presse romande. On peut, croyons-nous, distinguer en Suisse allemande quatre types de quotidiens:

- le journal style « Blick ». Caractéristiques: vente au numéro dominante; rupture avec un milieu étroitement cantonal; sélection de l'information selon des critères précis: sport, faits divers, scandales, histoires d'animaux, etc...
- le quotidien de famille, avec assises locales, recherchant son indépendance politique, épais d'une abondante publicité: « National Zeitung », « Tages Anzeiger »; dans la même rubrique, on pourrait classer le quotidien local de petite ville.
- le quotidien d'information et de commentaires, type « Neue Zürcher Zeitung » avec une faible illustration, ne recherchant pas la rapidité, se donnant le temps de réfléchir mûrement à l'actualité.
- le quotidien d'information politique, actualités et commentaires idéologiques, type « Volksrecht ».

En Suisse-romande, deux formules sont à nos yeux impossibles à faire vivre. Tout d'abord nous ne croyons pas au « Blick romand » pour les raisons suivantes: la surface de vente est trop étroite; les grandes maisons d'édition capables d'engager les millions nécessaires au lancement d'un quotidien sont trop fortement engagées par leurs opérations en Suisse allemande; la concurrence de la presse française à sensation est trop vive; la presse locale ne dédaigne pas les faits divers et comptes rendus de procès.

Nous ne croyons pas non plus à une « N.Z.Z. » romande, ni à un « Monde » romand. Le public que constitue la grande bourgeoisie industrielle, commerçante de la région zuricoise n'est pas réunie en Suisse romande. Mais, et c'est la raison essentielle, un journal romand est incapable de trouver des collaborations occasionnelles parmi les notables de la région. Ce qui fait le prix de la « N.Z.Z. », ce n'est pas, on s'excuse de cette remarque auprès de Messieurs les collaborateurs maison, les textes qui viennent de l'équipe rédactionnelle fixe, mais les articles d'un secrétaire du Vorort, d'un professeur d'univer-

sité, etc., qui interviennent dans ses colonnes, même pas au titre de lecteur-qui-envoie-sa-lettre-de-lecteur, mais comme des citoyens qui naturellement doivent, par la plume, s'exprimer sur un sujet d'intérêt public. Ce naturel dans la participation à la vie publique n'existe pas en Suisse romande; du moins le moyen d'expression n'a pas été créé. « Le Monde », de même, est rendu vivant par l'intervention naturelle d'une certaine intelligentsia française autant que par la qualité des rédacteurs réguliers.

Les journaux romands qui, aujourd'hui, rêvent d'être un petit « Monde », une mini-« N.Z.Z. » courent après un rêve: ni les hommes, ni les mœurs ne rendent possible un tel journal.

Pour la Suisse romande, le problème essentiel est donc l'avenir des journaux d'opinions politiques.

Certains ont rêvé d'être un « Monde », d'autres ont rêvé de concurrencer les grands quotidiens d'information tels la Feuille d'Avis de Lausanne ou la Tribune de Genève ou l'Impartial. C'est encore une chimère. Ils n'en ont pas les moyens. Et la dépolitisation des journaux dont la raison d'être est politique a quelque chose de ridicule. Ainsi lundi dernier, au lendemain d'un Congrès radical qui, à la veille des élections, revêtait, on pourrait le croire, une certaine importance, la « Nouvelle Revue », organe de ce parti-là, sortait sur son affiche: « Sylvie Vartan entre en clinique ».

Ces journaux politiques ont pourtant leur raison d'être; et leur avenir n'est pas de se transformer en hebdomadaire; l'hebdomadaire exige des moyens considérables; la concurrence est énorme en ce domaine. Ils doivent rester des quotidiens, c'est-à-dire commenter, jour après jour, l'actualité. Mais pourquoi s'entêteraient-ils à dire tout, assez mal, faute de ressources, au point qu'ils en négligent l'essentiel.

Chaque jour, pour une équipe rédactionnelle restreinte, mais de qualité, il n'y a guère plus qu'une chose à dire tout au long de l'année. L'éditorial quotidien, voilà la formule du journal politique.

Il se présenterait donc sous un format restreint. Quatre pages suffiraient pour une publicité réduite, des informations très sélectionnées, et le commentaire de l'actualité.

Un tel journal, à notre avis, serait viable pour un prix d'abonnement très raisonnable. Il pourrait donc sans difficultés être placé comme second journal.

L'expérience de « Domaine public » nous prouve qu'il y a des lecteurs nombreux pour un journal dans lequel on ne se noie pas, où la place restreinte met automatiquement en évidence ce qui est imprimé. L'image idéale d'une presse romande serait donc, à nos yeux, la suivante: De grands journaux quotidiens, complets, couvrant l'information locale aussi bien que l'étrangère. A côté, des quotidiens réduits spécialisés dans le commentaire politique, acceptant délibérément leur rôle de second journal, mais capables, si la qualité y est, de jouer un rôle essentiel dans la formation de l'opinion publique.

Une parenthèse encore. Il y aurait place en Suisse romande pour un hebdomadaire syndical de qualité. Car si nous ne croyons pas que les petits quotidiens puissent donner de grands hebdomadaires, nous croyons que des petits hebdomadaires pourraient en donner un grand d'autant plus qu'il n'existe plus en Suisse romande d'hebdomadaire vraiment politique.

Encore le Jura (suite des pages 2 et 3)

Cette remarque est essentielle. Jusqu'ici les leaders jurassiens, avec un sens tactique très sûr, ont agité tout ce qui pouvait permettre de décrocher le Jura de Berne. On a connu l'idée d'une fusion avec Neuchâtel; l'appel à l'unité de l'ethnie romande; aujourd'hui encore le « Jura libre » soutient, dans ses colonnes, le Parti unitaire romand, dont les jeunes responsables ont affirmé pourtant qu'ils considéraient que le problème jurassien était un faux problème, tel qu'il est aujourd'hui posé et qu'il trouverait sa solution dans l'unité romande; on ajoutera encore à cette liste l'exaltation provocante de la francophilie. Ne serait-il pas temps de choisir aujourd'hui où l'attention nationale a été attirée sur la question jurassienne au point que personne ne songe plus à contester que le statu quo est insatisfaisant. Si le Jura n'est plus bernois, que sera-t-il ? Pour nous Confédérés romands, que n'exalte pas excessivement l'ethnie romande ou que la francophilie gaullienne agace, seule l'idée de créer un nouveau Canton nous semble capable de susciter le plus large courant de sympathie. Nous le disions, dans un de nos premiers numéros; la constitution au XXe siècle d'un nouveau Canton, avec tout ce que cela implique d'imagination, puisqu'une législation neuve serait à créer à partir de rien, serait une expérience unique pour le fédéralisme suisse.

Nous que l'affaire jurassienne ne concerne qu'indirectement, voilà qui nous passionnerait. Quel canton, quel type de canton surgirait d'une séparation ? Herbert Lüthy esquisse une réponse. Il contribue au dégel du problème et invite les Jurassiens à ne monter qu'un seul cheval de bataille.

Mirage, bientôt le prix définitif

Deux fois par an, le Conseil fédéral doit présenter à l'Assemblée fédérale un rapport sur l'acquisition des Mirages. Le compte final peut être évalué avec une certitude toujours plus grande.

1,3 milliard, tout compris énonce le message. Les Chambres fédérales n'ont pas contesté ce chiffre, lors de l'actuelle session. La pièce reviendra donc à vingt-deux millions.

Jean-Jacques à La Placette

On sait qu'après des travaux qui ne durèrent pas moins de huit ans, La Placette a pu inaugurer, à Genève, sur la rive droite un nouveau grand magasin (un des plus grands de Suisse). La construction exigea la destruction de la maison de Coutance où Jean-Jacques Rousseau vécut de 1718 à 1722, de cinq à dix ans. Pour rappeler son souvenir, une céramique, monumentale, 170 m², a été commandée à Hans Erni. Elle évoque entre autres la fête populaire de Saint-Gervais. Selon le commentaire de Bernard Gagnebin, « guidé par son père, Rousseau enfant assiste, dans la mosaïque d'Erni, à cette fameuse fête de Coutance, où les soldats du régiment et les femmes du faubourg dansèrent toute la nuit autour de la fontaine de Saint-Gervais, au son des flûtes et des tambours. Cette image de la joie et de la fraternisation ne devait jamais le quitter puisque appelé, quarante ans plus tard, à donner des lois aux Corses et aux Polonais, il leur recommanda d'organiser des fêtes civiles pour mieux sceller le patriotisme des habitants ». (Cette année même, à Lausanne, évoquant expressément les grands élan des fêtes décrites par le citoyen de Genève, des amateurs de réjouissance populaire préparent l'organisation pour 1968 d'une fête de quartier à la Rousseau; Jean-Jacques n'a pas influencé que les Corses). Mais Rousseau honoré par sa ville et le Grand Commerce, cela donne cette scène, auquel le piéton

qu'il fut aura été sensible (compte-rendu, Journal de Genève).

« Peu à peu tomba le voile de gurit qui dissimulait les plus de 170 mètres carrés de façade occupés par la monumentale céramique de Hans Erni. Quand l'œuvre apparut entièrement aux regards, les applaudissements emplirent la rue; et les trolleybus observèrent une minute d'arrêt à la mémoire de Jean-Jacques Rousseau » !

De surcroît, on apprend que les Grands Magasins « La Placette » ont renoncé à faire graver en lettres d'or au fronton de l'immeuble cette réflexion de J.-J. Rousseau, inspirée pourtant par son adolescence genevoise (L. I des Confessions):

« Aucun de mes goûts dominants ne consiste en choses qui s'achètent. »

Motion: programme de législature

La motion de M. Schürmann, objet, à nos yeux essentiel, de l'actuelle session des Chambres fédérales, a été acceptée de justesse par le Conseil national. Elle a recueilli l'approbation d'à peine plus du quart des députés, 59 sur 200. L'opposition à cette motion a groupé 41 voix.

Elle était pourtant modeste cette motion présentée à titre expérimental. Elle demandait que le gouvernement au début de la législature définisse sa politique, non pour obtenir, à la mode parlementaire européenne, un vote de confiance du Parlement, mais pour faire savoir où il va, ce qu'il veut, quelles sont ses priorités. La conclusion du motionnaire mérite d'être citée: « La tendance à ignorer les difficultés pour n'avoir pas à les résoudre, à éviter de prendre conscience des problèmes pour se convaincre qu'ils n'existent pas, constitue une forme de l'art de gouverner qui nous est chère — mais ce n'est plus la seule possible ».

Un Conseil fédéral hésitant, un Conseil national renaissant; malgré l'acceptation, que voulez-vous qu'il sorte de cette motion ? Le Conseil fédéral fera un rapport prudent et mettra assez de vague dans ses intentions pour que personne ne soit gêné aux entournures.

Nous avons assisté un jour à une discussion entre deux très hauts magistrats sur la politique conjoncturelle. Un magistrat fédéral s'étonnait des réserves formulées dans certains milieux de son parti. L'autre le rassura. « Il faudra en tenir compte; on ajoutera une phrase au communiqué ».

La motion Schürmann, on connaît déjà son sort. Elle est acceptée. Le Conseil fédéral aura donc l'occasion d'ajouter quelques phrases.

La Grèce et les petits Etats

L'Europe, malgré la mollesse de ses réactions, ne s'accoutume pas à la dictature grecque. Mais ce qui est significatif, c'est la qualité de la protestation des petits Etats: les Scandinaves ou le Benelux. Cette vigueur peut être expliquée par la solidité des traditions socialistes ou démocratiques de ces Etats, mais aussi par le fait que, sans ambition de moyenne puissance comme la France, voire l'Italie ou l'Allemagne, ils peuvent s'exprimer avec un franc-parler de charbonnier, maître chez soi.

Cette expérience politique est essentielle, aujourd'hui que l'image de l'Europe qui se crée est encore floue. Les petites nations pourront, devront y jouer un rôle et donner un ton que leurs anciennes grands européens ignorent encore souvent. Ce ton-là devrait aussi être, pour les mêmes raisons, celui de la Suisse dont la retenue, la discrétion est coupablement regrettable en la circonstance.

Quant à M. Marcel Regamey, il remet ça dans la Nation. Il a lu un article de M. Thierry Maulnier dans le Figaro et bu une tasse de thé avec une dame grec-

que qui lui a dit combien ses compatriotes étaient sensibles aux qualités « artistiques » (sic) du Coup d'Etat. Il en attend un nouveau miracle grec ! Il tient surtout, on le regrette, à confirmer que la définition de l'ultra est de n'avoir rien appris et rien oublié.

S.E. S.S.

La propagande touristique veut que soient signalés aux foules indigènes les hôtes de marque venus respirer l'air local.

Le dernier bulletin mondain lausannois donnait la récapitulation suivante:

« Parmi les hôtes de marque qui ont séjourné dans un palace lausannois ces dernières semaines, figuraient, entre autres les personnalités suivantes: Baron George Ganshof Van der Meersch, Santa Barbara, Californie; comtesse Odile de la Rochefoucauld, Monaco; comte et comtesse François de Lubersac, Paris; colonel Louis Castex; Madame Béatrice Bretty, Paris; S.E. Tanmaro de Marinis, Florence; comtesse Patricia de Sibour, New York; LL. AA. prince et princesse Christian de Hesse, Cannes; S.E. Me Abdelkader Benjelloun, Casablanca; baronne Antoinette Peltzer, Gstaad; marquis et marquise Guy de Bonneval, Paris; comte et comtesse Bertrand du Vivier, Le Plan Mèche; baron et baronne Pierre de Bonvoisin, Bruxelles; S.E. l'ambassadeur Rafaël de Romero et Madame, Londres et Madrid; comte et comtesse Philippe de Marnix de Saint-Aldegonde, Bruxelles et Estoril; princesse Anne Poniatowski, Paris; M. et Mme Emile Girardeau, Monaco, Paris, membre de l'Institut; Dr Samuel Schweizer, Arlesheim; princesse Anne Chervachidze, New York; S.E. l'ambassadeur Helmut Allard et famille, Bonn et Madrid; comte A. de la Enjarada, sous-secrétaire du ministère du commerce espagnol, Madrid; S.E. le marquis Juan de Vellisca, ambassadeur d'Espagne à Berne; S.A. la princesse Renée de Bourbon, Monte-Carlo. »

Un seul Suisse, hôte de marque dans son propre pays: M. Samuel Schweizer. Pourquoi lui ? Président du conseil d'administration de la Société de Banque suisse, membre du conseil d'administration de Sulzer, de Ciba, de Brown Boveri, de Nestlé. Numéro un des bourgeois d'affaires suisses. Son altesse royale de la société anonyme; S.A. de S.A.

Universités cantonales et fédérale

De M. Max Imboden, dont nous avons rappelé qu'après deux ans seulement il se retirait du Conseil national, cette remarque alarmante (« Die schweizerischen Hochschulen an der Wende », traduction « Journal de Genève »).

« Le problème des investissements paraît peut-être encore plus grave. De 1958 à 1964, les universités cantonales n'ont affecté que 15 pour cent environ de leurs dépenses aux constructions et installations, y compris les simples rénovations. Durant la même période, l'Ecole polytechnique fédérale a pu consacrer 34 pour cent de ses ressources à des investissements. Elle a donc utilisé, pour son développement systématique, deux fois plus que les universités cantonales, bien que sa croissance ait été moindre que celle des universités. Cette seule comparaison, qu'on pourrait étayer par d'autres chiffres, démontre un fait qu'on ne saurait assez rappeler à l'opinion publique: les universités cantonales accusent un retard croissant en matière d'investissements. Ce retard s'augmentera encore pendant quelques années; il apparaîtra d'une manière encore beaucoup plus frappante avec toutes ses conséquences. Une période de quinze à vingt ans sera nécessaire pour rattraper ce retard. La commission Labhardt avait exprimé l'idée audacieuse de rétablir l'équilibre jusqu'en 1975. Ceci exigerait de forcer la politique d'investissements au cours des cinq prochaines années, de telle sorte qu'on arrive ensuite à utiliser chaque année un peu plus que la moitié de toutes les dépenses universitaires des cantons ou un tiers de milliard pour de nouvelles constructions et installations. Une telle augmentation n'est pas réalisable, même avec un appui massif de la Confédération. Ni les préparatifs techniques d'un programme d'investissement aussi important ne sont suffisamment avancés, ni les finances publiques ne peuvent être mises à contribution dans une telle mesure. Le développement extérieur devra donc s'étaler sur une période beaucoup plus longue. »